

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UNE EMPRISE
EN TERRAIN SISE A I BAGNI DI GUAGNU, COMMUNE D'U
PIGHJOLU (PUMONTE) PAR LA COLLECTIVITE DE
CORSE AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-ANDRE
CANAVELLI - POUVOIR DONNE AU PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF DE CORSE DE SIGNER LA
CONVENTION CORRESPONDANTE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet la mise à disposition à titre gratuit par la Collectivité de Corse au profit de M. Jean-André CANAVELLI, d'une emprise d'une superficie de 1 000 m² dépendant d'une parcelle de terre d'une plus grande étendue sise sur le territoire de la commune d'U PIGHJOLU (Pumonte), i Bagni di Guagnu, lieu-dit Caldane, cadastrée Section B n°606 pour une contenance de 01 hectare 93 ares 35 centiares, ladite emprise figurant en teinte verte sur le plan ci-annexé.

La superficie ci-dessus désignée est destinée à être occupée par M. Jean-André CANAVELLI dans le but d'y entreposer et d'y stocker le matériel d'entretien de la station d'épuration d'i Bagni di Guagnu située au voisinage immédiat de cette emprise.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'une année à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Cette convention sera renouvelable par tacite reconduction.

Ceci exposé, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur le bien-fondé de cette mise à disposition et en cas d'accord de votre part, m'autoriser, au nom et pour le compte de la Collectivité de Corse, à signer la convention correspondante dont vous trouverez le projet en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.